

**Décision n° 2021-015
Relative à la composition de la commission FSDIE**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur,

Vu la proclamation des résultats électoraux du 12 juin 2019,

Vu la proclamation des résultats électoraux du 19 janvier 2021,

Vu la délibération N° 18 du conseil d'administration du 16 décembre 2019,

Vu les désignations des représentants élus des élèves ou des étudiants du 19 janvier 2021,

Décide

Article 1. Composition

La composition de la commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est fixée comme suit :

- **Représentants élus des enseignants chercheurs :**

Issu de la représentation du CA : Sylvain JOUBAUD

Issu de l'élection spécifique au CEVE : Richard NEMETH

- **Représentants élus des élèves ou des étudiants :**

Issu de la représentation du CA : Léo PARPAIS

Issu de l'élection spécifique au CEVE : Juliette ROUSSELET

Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès le 26 janvier 2021.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 26 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet